

Au plan bilatéral, les États-Unis et le Canada ont décidé, il y a quelques années, qu'il fallait établir des relations plus étroites, ce qui a mené à la négociation de l'Accord de libre-échange.

Nous avons ensuite intégré le Mexique à l'ALENA, dans lequel les règles régissant nos rapports bilatéraux ont été encore renforcées. Dans le cadre de l'ALENA, nous avons établi plus de 20 groupes de travail et comités afin de résoudre toute une gamme de questions d'intérêt commun, de la reconnaissance réciproque de normes aux marchés publics. Les trois pays négocient actuellement l'accession du Chili à l'ALENA.

Pourtant, et malgré les progrès énormes des 10 dernières années, certains événements récents montrent qu'il reste d'importants dossiers commerciaux à régler. Le récent différend entre les États-Unis et le Japon à propos de l'industrie automobile a peut-être été bon pour la politique intérieure, mais il risquait de miner le système encore fragile de commerce fondé sur des règles que nous avons tous eu tant de mal à édifier.

La décision des États-Unis de se retirer à la dernière minute des négociations sur les services financiers, à la nouvelle Organisation mondiale du commerce, a peut-être rallié les suffrages de ceux qui croient que les autres pays n'avaient pas suffisamment ouvert leur marché, mais elle met sérieusement en question la fermeté des États-Unis dans leur adhésion au principe du multilatéralisme.

Enfin, alors que les États-Unis ont été les premiers à réclamer un accord de libre-échange des Amériques, il n'est pas encore certain que le Congrès accordera à l'Administration le pouvoir de négocier suivant la procédure accélérée afin que cette vision devienne réalité.

Nous nous accordons pour dire que notre priorité absolue est la mise sur pied d'un système commercial multilatéral fort et efficace mais nous n'en sommes pas encore là. Il faut plus que de grandes phrases sur les vertus du libre-échange. Il faut que les gouvernements aient la volonté de renoncer aux mesures incompatibles avec les règles du commerce international, la volonté de recourir aux procédures de règlement des différends plutôt qu'aux représailles lorsque les solutions négociées sont impossibles. Et surtout, la volonté politique de faire avancer l'ordre du jour, d'aborder de nouveaux dossiers, d'améliorer et de renforcer le système dans son ensemble.

Il subsiste d'importantes barrières commerciales et de graves restrictions discriminatoires, et pas seulement dans certains pays. Les frictions croissantes ne signifient pas que nous avons poussé trop loin la libéralisation et l'intégration, mais au contraire que nous ne sommes pas allés assez loin. Le *statu quo*